

Abonnements parkings des Cèdres et du Jura

Au 16 octobre 2024– rues d'éligibilité au statut de Résident et mise en place d'un sous-périmètre parking des Cèdres :

Sont éligibles au statut de résident :

- Rue de Genève
- Rue du Commerce
- Rue Reverchon
- Rue de l'Horloge
- Rue des Terreaux
- Passage de la Voute
- Passage de l'Abondance
- Rue Zégut
- Rue Charles Harent
- Rue de la Fontaine
- Ruelle de l'Eglise
- Passage de la Chenaillette
- Rue du Château hors immeubles (numéro 102)
- Rue Jean Perrier
- Place de la Petite Goulette
- Rue Léone de Joinville hors immeubles (c'est-à-dire numéros 213, 215 et 217 correspondant aux résidences Le Joinville).
- Rue des abattoirs hors immeubles (c'est-à-dire numéros 450, 452, 454 et 456 correspondant à Central Park + numéros 229, 283, 294, 377, 431, 443, 495 et 651 correspondant au Clos des Abeilles).
- Avenue Francis Blanchard, partie haute depuis le numéro 82.
- Place Perdtemps
- Ruelle des Issues
- Ruelle de la Côte aux Dindes
- Avenue des Tilleuls, de la Place Perdtemps jusqu'au croisement de la ruelle de la Côte aux Dindes.
- Rue de Paris et jusqu'au numéro 27 inclus.
- Chemin des Combes jusqu'au numéro 7 inclus.

Parking des Cèdres réservé aux habitants et actifs du périmètre suivant :

- Rue de Genève, entre les numéros 9 et 420 (code postal 01170 GEX uniquement).
- Rue Alexandre Reverchon
- Rue des Terreaux entre les numéros 10 et 49
- Avenue de la Gare, uniquement les numéros 28 et 40 (pas les numéros impairs)
- Rue Francis Blanchard entre les numéros 6 et 82

- Rue Léone de Joinville entre les numéros 4 et 222 (hors immeubles sis 213, 215 et 217)
- Rue des Abattoirs entre les numéros 1 et 34
- Rue des Contamines entre les numéros 3 et 25.

NOTA BENE :

- *Les abonnements en cours pour les résidents et actifs sis hors périmètre du parking des Cèdres, pourront se poursuivre.*
- *Les résidents et actifs sis dans le périmètre du parking des Cèdres, auront le choix du parking.*